

Le marché de l'énergie s'ouvre à la concurrence, mais à quel prix?

Communiqué de presse

Lundi 14 mai 2007

A 50 jours de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité aux particuliers, Familles Rurales interpelle les Pouvoirs publics et les consommateurs.

Le 1^{er} juillet 2007, les consommateurs pourront choisir leur fournisseur d'énergie et bénéficier des prix de marché proposés par de nombreuses entreprises dont EDF et GDF. Compte tenu de la spécificité de ce bien de première nécessité et des conditions dans lesquelles se fait l'ouverture du marché, le Mouvement déplore le manque d'information du grand public sur ce sujet.

En tant qu'association de défense du consommateur, Familles Rurales informe et attire l'attention des familles, depuis plus d'un an, sur deux points essentiels :

- **L'impossibilité de revenir au tarif réglementé** dès lors que le consommateur aura fait le choix de souscrire à une offre au prix de marché.
- **L'attachement du contrat à l'habitation et non à la personne** ayant pour conséquence en cas de déménagement d'imposer au nouvel occupant (propriétaire ou locataire) le fournisseur choisi par l'ancien occupant.

Demain, les fournisseurs proposeront certainement des offres alléchantes aux consommateurs en cassant les prix mais qu'en sera-t-il dans la durée ? Tous les usagers, auront-ils l'égalité d'accès et de services quel que soit leur lieu d'habitation ? En cas de difficultés de paiement, quelles solutions leur seront offertes ?

Au-delà de ces contraintes et de ces questions sans réponse, des expériences passées peuvent nourrir quelques craintes. L'ouverture du marché des télécommunications a donné lieu à de graves dysfonctionnements pour les consommateurs. Certains industriels se plaignent de l'augmentation de leurs factures d'électricité, deux ans et demi après l'ouverture du marché de l'énergie aux entreprises. L'expérience de la Grande-Bretagne en la matière est loin d'être concluante avec 60 millions de plaintes de consommateurs par an.

Trop de contraintes et d'incertitudes pèsent, ne permettant pas aux familles de faire un choix averti et d'en mesurer les conséquences. C'est pourquoi Familles Rurales en appelle à la prudence et à la vigilance des consommateurs à partir du 1^{er} juillet prochain.

Contacts presse :

Géraldine Bureau : 01-44-91-88-88 geraldine.bureau@famillesrurales.org

Laetitia Verdier : 01-44-91-88-88 laetitia.verdier@famillesrurales.org

www.famillesrurales.org